



Office Burundais des Recettes

“Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi “

LA VOIX DU CONTRIBUABLE

Magazine trimestriel d'information, d'éducation
et de sensibilisation

Août 2016

N°004



La lutte contre la fraude : un combat collégial

B.P 3465
BUJUMBURA II
Tél : (+257)22 28 21 32
Webmail : info@obr.gov.bi
Web site : www.obr.bi



Sommaire

Editorial	3
Le pas franchi par l'OBR dans la lutte contre la fraude	4
Résultats en quelques chiffres	5
La lutte contre la fraude, un combat collégial. L'administration territoriale promeut le civisme fiscal en provinces	5
Un grand projet pour améliorer la lutte contre la fraude au Burundi	9
Eclairage du Ministre en charge de la Bonne Gouvernance et du Plan	9
L'OBR, l'Administration et les commerçants de Kayanza échangent sur la conformité fiscale	10
Ce que dit la loi sur.....	11
Qui est le nouveau Commissaire Général de l'OBR ?..	12

Equipe de rédaction

Directeur des publications
Mr Léonard Sentore

Rédacteur en chef
Jean Mvuyekure

Rédacteurs
Fiacre Muhimpundu, Lin Bampigira
Josiane Digiri, Bernard Simbahwanya

Graphiste
Edine Mireille Nsabimana

**CONCEPTION ET MISE EN
OEUVRE DE LA STRATEGIE
DE LUTTE CONTRE
LA CORRUPTION
A L'OBR**



**PAS DE
TOLERANCE
AUX CORROMPUS**

B.P 3465 BUJUMBURA II -
Tél : (+257) 22 28 21 32 -
Webmail : info@obr.gov.bi -
Web site : www.obr.bi

Toutes les photos sont la propriété de l'OBR.....

Editorial

Chers contribuables,
Chers partenaires,

Nous voici au 4^{ème} numéro de votre Magazine « La Voix du Contribuable ». Ce numéro coïncide avec le mois de juin 2016, date de ma nomination en qualité de Commissaire Général de l'OBR. Je saisis cette occasion pour affirmer que le pas déjà franchi par l'administration fiscale burundaise est largement satisfaisant, et pour m'engager à travailler sans relâche pour que les recettes collectées par l'OBR puissent continuer à s'accroître.

Or, les recettes collectées constituent une des preuves tangibles du travail de qualité accompli au quotidien par un personnel motivé et intègre. De la sorte, notre pays pourra réduire la pauvreté et permettre au gouvernement de réaliser ses projets de développement socio-économique. D'où la nécessité pour l'OBR de mener une lutte implacable contre la corruption.

Dans cette optique, le présent Magazine montre à suffisance que la maximisation des recettes est le résultat d'une combinaison de plusieurs stratégies parmi lesquelles un travail de protection des recettes qui se traduit par une lutte constante et acharnée contre la fraude et la corruption. Pour atteindre ce noble objectif, l'OBR a notamment renforcé les services de son Commissariat en charge des Enquêtes, Renseignement et Gestion du risque d'une part ; et a mis en place une stratégie de lutte



Par Léonard Sentore,
COMMISSAIRE GENERAL

contre la corruption d'autre part. Sa vulgarisation touche différents groupes cibles, à commencer par ses employés.

La fraude et la corruption sont deux fléaux qui aggravent la pauvreté dans le pays. Elles doivent être combattues individuellement et collectivement par tous les patriotes, qui devraient dénoncer sans ambages tous

les cas suspects, actes qui sont récompensés par l'OBR conformément aux dispositions légales.

Les recettes collectées grâce aux dénonciations équivalent trimestriellement à des centaines de millions de francs burundais. Cependant, le pari reste loin d'être gagné.

Par ailleurs, ce numéro met spécifiquement en évidence le rôle incontournable des administratifs locaux dans la lutte contre la fraude et la contrebande.

Je profite de cette opportunité pour remercier le gouvernement qui soutient constamment les efforts de l'OBR dans la sensibilisation des contribuables sur le civisme fiscal.

Pour ma part, je compte poursuivre le dialogue franc et constructif avec tous les contribuables comme une autre stratégie de promotion du civisme fiscal de renflouer les caisses du trésor public par la maximisation des recettes au grand bénéfice de la population burundaise qui verra ses conditions de vie améliorées !

Je vous remercie

31 Mars :

Date limite de déclaration et de paiement de l'Impôt sur le Revenu valable pour l'exercice précédent.

30 Juin :

Date limite de Paiement du 1er acompte provisionnel

30 Septembre :

Date limite pour le Paiement du 2ème acompte provisionnel

31 Décembre :

Date limite pour le paiement du 3ème acompte provisionnel

Le pas franchi par l'OBR dans la lutte contre la fraude

Le Commissariat des Enquêtes, Renseignement et Gestion du risque, voici la dénomination d'un service de l'OBR spécialisé dans la protection des recettes par une lutte acharnée contre la fraude fiscale et douanière. Mise en place avec la nouvelle administration fiscale, ce Commissariat est doté de trois directions bien séparées pour mener sa mission de façon la plus efficace possible. Nous avons une Direction chargée des enquêtes sur les cas de fraude fiscale et douanière, une Direction chargée des renseignements et de la gestion du risque et une Direction de l'Intervention Rapide et Services de police. Celle-ci coiffe deux services à savoir le Service d'Intervention rapide et celui de l'Unité de Police.



Fraude saisie en province Muyinga

Cette structure se justifie aisément en considérant que les cas de fraude se présentent de diverses manières. Certains contribuables malintentionnés font des fraudes liées aux fausses déclarations à l'importation des marchandises, ou durant les déclarations périodiques des impôts et taxes, d'autres cachent notamment des informations comptables nécessaires pour mieux appliquer les lois fiscales.

Cependant, les cas de figure sont ceux des commerçants qui passent par des voies illégales lors des importations, ce qui est appelé contrebande. C'est là où intervient l'unité de police qui surveille les frontières, et qui se met à la trousse des contrebandiers le cas échéant.

L'OBR a également mis en place une unité faite des Equipes Mobiles de surveillance basée à Kobero au nord et à Makamba au sud en vue de mener une lutte sans merci contre la contrebande. Cette unité, en collaboration avec l'administration et la Brigade anti-corruption, intercepte des contrebandiers et essaie de sécuriser les recettes, sachant que le Burundi se caractérise par des frontières perméables à la contrebande.

Une surveillance conjointe entre pays frontaliers

Le Service Equipes Mobiles identifie et arrête les fraudeurs et lutte contre la contrebande pour la protection des recettes douanières; effectue des

patrouilles de jour comme de nuit afin de détecter et saisir les cas de fraude/contrebande. Ce service conduit, le cas échéant, des missions de surveillance conjointes avec les services similaires des administrations douanières des pays de la Communauté Est -Africaine. En effet, la surveillance efficace des frontières nécessite aussi l'implication des collègues d'autres administrations douanières. Ainsi, le Service Equipes Mobiles est l'unité opérationnelle désignée pour coopérer avec une unité de même nature de la Tanzanian Revenue Authority (TRA) pour mener des opérations de surveillance conjointe des frontières communes terrestres et maritimes.

Rien qu'au premier trimestre 2016, le Commissariat des enquêtes, Renseignement et Gestion du Risque (CEGR) a collecté des renseignements sur les fournisseurs des biens et services effectués sur 10 grandes entreprises et projets, 35 Administrations publiques, parapubliques et Mixtes, 40 ONGs œuvrant à Bujumbura. Le CEGR appuie fortement le Commissariat en charge des taxes internes par la recherche des adresses complémentaires des fournisseurs des biens et services non identifiés par les services techniques du Commissariat des Taxes Internes.

Le Commissariat des Enquêtes, Renseignement et Gestion du Risque va plus loin dans sa mission de protection des recettes de l'Etat en opérant une analyse comparative de la TVA, principale taxe qui maximise les recettes, une taxe payée en amont à

l'importation et celle déduite de la déclaration de la TVA. Cette analyse concerne des importateurs ayant atteint un milliard de valeur en douane et l'identification des importateurs nouveaux qui ont atteint une valeur en douane supérieure à 100 millions mais qui n'ont pas de comptes courants fiscaux ou qui ont des impayés sur leurs comptes courants fiscaux.

Le Commissariat des Enquêtes, Renseignement et Gestion du Risque (CEGR) s'occupe également de la gestion des cas de dénonciation de la fraude fiscale, douanière ou de la contrebande. Ses cadres traitent chaque cas dénoncé, vérifient sa fiabilité et

sa crédibilité, l'analysent et transmettent les dossiers complets aux autorités de l'OBR. Ainsi, au moins 9 cas de dénonciation sont analysés chaque trimestre. En effet, l'encouragement des dénonciateurs et de l'amélioration de leur système de récompense fait partie des stratégies pour un bon résultat.

D'une façon générale, les montants établis et encaissés suite aux enquêtes sont évalués en termes de centaines de millions par trimestre (plus de 600 millions de francs burundais au 1er trimestre 2016).

Fiacre Muhimpundu

Résultats en quelques chiffres

- Au cours du deuxième trimestre de l'année 2016, la Direction des Enquêtes sur les Douanes et les Taxes Internes a mené **des enquêtes sur les cas de fraude fiscale et douanière**. Le nombre total de dossiers clôturés est de trente-deux dossiers (32). Le montant total établi au cours du deuxième trimestre 2016 équivaut à un milliard huit cent quatre-vingt-dix-neuf millions six cent soixante-sept mille cent onze francs burundais (1.899.667.111 FBu).
- Pendant la même période, deux cent vingt-sept (227) procès-verbaux d'infractions en **matière douanière et fiscale ont été constatés** et mis sous analyse. Il s'agit de deux cent (200) procès-verbaux d'infractions réalisés totalisant un montant de nonante huit millions cent nonante cinq mille cent soixante francs burundais (98 195 160 FBu) et vingt-sept (27) procès-verbaux de **saisie-confiscation avec le total de 175 pagnes simples, 250 pagnes doubles, environ 824 kgs de sucre ainsi que plus de 200 cartons de médicaments divers**.
- **Dans le cadre de l'identification des contribuables** qui ont fourni des biens et services dans les grandes entreprises, dans les sociétés publiques et parapubliques et dans les ONGS, 3209 fournisseurs des biens et services locaux, exercice 2014, pour un montant de 357.540.180.002 Fbu ont été **identifiés et un rapport a été remis à l'Autorité compétente**. En outre, l'analyse du risque a porté sur 10 administrations personnalisées. Parmi elles, 5 collectent des recettes mais ne les reversent pas à l'OBR, un rapport a été produit.

La lutte contre la fraude : un combat collégial

L'Administration Territoriale Promeut le Civisme Fiscal

Le civisme fiscal est en nette hausse dans les provinces frontalières du Burundi longtemps caractérisées par la fraude à grande échelle. L'OBR doit cette situation à l'administration territoriale qui apporte un soutien substantiel. La population rencontrée dans les provinces de Makamba, Musinga, Kayanza et Gatumba traite désormais les fraudeurs d'ennemis de la paix et du développement du Burundi ; tandis que les cadres

de l'OBR, qui y voient la prise de conscience au profit du civisme fiscal, sont ravis de l'état de fait malgré la persistance de quelques défis.

La population mobilisée

« Nous veillons à ce que les fraudeurs n'aient plus la moindre marge de manœuvre chez nous. Il n'existe plus de fraude ici, quasiment plus », déclare Jean Sibomana, un habitant de la colline Mwurire, zone

Rugari de la province Muyinga rencontré sur notre route, pour ne pas dire sentier, vers Murama, une localité connue comme passage privilégié de la contrebande à Muyinga.

Cet homme d'une trentaine d'années, ajoute : « Notre administrateur nous explique lors des réunions que les fraudeurs sont des hors-la-loi que nous devons emmener à passer par les voies légales pour dédouaner leurs marchandises importées ». Visiblement très convaincu, il dit qu'on lui a expliqué que « les infrastructures sociales, les soins de santé gratuits pour les enfants âgés de moins de cinq ans et les femmes enceintes, les salaires des fonctionnaires de l'Etat sont financés par les recettes collectées par l'OBR pour le compte du trésor public ».



Jean Sibomana de la colline Mwurire

Selon Firmin Ndayishimiye, habitant de la colline Nkuba, zone Murima, commune et province Kayanza, « veiller à la fraude, c'est veiller à notre propre sécurité, du fait que les fraudeurs peuvent importer aussi armes et malfaiteurs ». Son chef de colline, Issa Habonimana s'intéresse lui à l'exportation illicite des produits burundais vers

le Rwanda. « Nous expliquons à notre population que l'exportation illégale de nos produits va ruiner notre pays au profit du voisin ».

A Makamba, un commerçant rencontré au marché du chef-lieu dit qu'il sait que l'importation légale est nécessaire et obligatoire pour soutenir les efforts au développement, mais demande « que les taux soient revus à la baisse pour que les tentatives de fraudes diminuent et ne soient plus nécessaires ».



Gad Niyukuri, Gouverneur de Makamba

Les administratifs sensibles

De Makamba à Kayanza, en passant par Muyinga, toutes les autorités territoriales déclarent leur soutien indéfectible au travail de l'OBR. « Civisme fiscal et patriotisme obligeant », déclare Gad Niyukuri, Gouverneur de Makamba qui cite la route Mugina-Nyan-

za-Lac en passant par Mabanda en construction pour illustrer la nécessité de se mobiliser pour la collecte sans faille des recettes pour le compte du trésor public. Le gouvernement, qui a signé un contrat avec les Chinois pour la construction de cette route doit contribuer financièrement à ce projet, et c'est possible grâce aux recettes fiscales et douanières », affirme-il. Il se réjouit que le trajet Mabanda-Mugina qui durait jadis trois heures, prend désormais moins d'une demi-heure. Il a évoqué le projet du building à cinq niveaux qui abritera les bureaux de la province. Le gouverneur de Makamba invite sa population à payer les droits et taxes dus pour contribuer au développement du pays.



Ndayishimiye Firmin, de la Colline Nkuba

Pour sa part, le Conseiller Economique du Gouverneur à Muyinga souligne la synergie de tous les partenaires pour obtenir « un succès remarquable » dans la lutte contre la fraude et la contrebande. « L'administration territoriale, la police nationale, la documentation, la Brigade Anti-corruption et la population travaillons en synergie pour lutter efficacement contre cette pratique qui est en déclin dans notre province », indique-t-il.



Jumanne Badende, Conseiller Economique du Gouverneur de Muyinga

A Kayanza, le Gouverneur Anicet Ndayizeye annonce la mise en place d'un Comité provincial mixte de lutte contre la fraude qui inclut l'administration, les forces de l'ordre et la population. Cette façon de faire a déjà porté ses fruits : « l'entreprise qui exploite les mines de coltan à Kabarore récoltait seulement entre 250 et 500 kg par mois avant la



Anicet Ndayizeye, Gouverneur de Kayanza

mesure. Actuellement elle amasse environ 5000 kg mensuellement », déclare le Gouverneur de Kayanza qui affirme que l'exportation frauduleuse

du coltan et du café vers le Rwanda est plus ou moins maîtrisée.

Satisfaction des cadres de l'OBR



Emmanuel Nduwimana montre les marchandises frauduleuses saisies

Les cadres des unités mobiles de l'OBR déployés dans les provinces de Kayanza, Muyinga et Makamba sont unanimes : la collaboration des administratifs locaux dans la lutte contre la fraude et la contrebande est au beau fixe. Il s'en est suivi l'implication efficace de la population locale dans la



Jean Nicaise Bigirimana, Chef de l'Equipe Mobile de l'OBR à Muyinga

lutte contre la contrebande et la fraude. Jean Nicaise Bigirimana, Chef de Service Equipes Mobiles basé à Muyinga déclare : « Nous avons marqué un pas de géant à Muyinga dans la lutte contre

la fraude et la contrebande si on compare ce qui se passe aujourd'hui à ce qui se passait il y a deux ans. La fraude est en chute libre grâce à l'administration territoriale qui s'est mobilisée pour la sensibilisation de la population et des petits commerçants, et par des réunions avec nous ». Le Service Equipes Mobiles a rentré dans les caisses du Trésor public un montant de BIF 82.905.272 dans les opérations de lutte contre la fraude pendant les 5 premiers mois de l'année 2016.

La situation est identique à Kayanza et Makamba.

Japhet Ndayishemeze et Emmanuel Nduwimana respectivement Chef d'équipe et cadre d'appui des unités mobiles saluent « l'implication de l'administration territoriale qui a révolutionné la prise de conscience et le civisme fiscal de la population locale qui n'agresse plus les cadres de l'OBR, et qui collabore désormais avec eux ».



Japhet Ndayishemeze, Chef d'Equipe Mobile à Kayanza

L'impact est positif sur les recettes en provenance de saisis de la fraude : 6.5 millions de francs burundais à Makamba, 10 millions à Kobero et 3 millions à Kayanza en moyenne ont été collectés mensuellement.

Les défis

Les défis restent bien nombreux pour éradiquer définitivement la contrebande et la fraude dans les provinces frontalières avec les pays voisins. C'est notamment « le peu de moyens humains et matériels pour une si longue frontière burundotanzano-rwandaise ; le retard pris dans le paiement de la prime de 10% pour les dénonciateurs de la fraude qui préfèrent plus collaborer avec les



OPC2 Eugénie Kabura, Chef de Poste Policier à Gatumba

fraudeurs qu'avec l'OBR, l'insuffisance des véhicules, et ; sont autant de contraintes selon les cadres de l'OBR sur place.

Du côté de Gatumba sur la frontière burundo-congolaise, le plus grand défi est que « certains agents de la police demandent des pots de vins aux petits exportateurs/importateurs » selon

des témoins. Un autre défi est une frontière longue et très perméable pour un personnel très réduit, selon Mme Espérance Nkurunziza, Chef de Poste de l'OBR à Gatumba, qui demande « que des réunions de coordination et sensibilisation des agents des différentes institutions de lutte contre la fraude et la corruption au Burundi soient organisées. Ces réunions sont d'autant plus nécessaires que certains agents font des saisies-confiscations irrégulières des marchandises des contribuables, ce qui est contraire à la loi et qui ternit l'image des institutions gouvernementales face à la population ».

« La Police Nationale est là pour entre autres missions de sécuriser les recettes de l'Etat, déclare Eugénie Kabura, Chef de Poste Policier de Gatumba. Nous faisons de notre mieux, en collaboration avec les cadres et agents de l'OBR, mais nous avons encore du pain sur la planche puisque certains de nos agents se laissent tentés par les fraudeurs », sou-

ligne-elle. Elle propose que des mutations soient fréquentes et systématiques du fait que certains agents de Police viennent de passer à Gatumba plus d'une décennie.



Mme Espérance Nkurunziza, Chef de Poste Douanier de Gatumba

Au niveau de ce poste de Gatumba, les services douaniers de l'OBR ont pris la mesure de grouper les petits exportateurs pour qu'ils cotisent dans le paiement des 10.000 francs burundais de redevances administratives dans le cadre de la déclaration simplifiée, ce qui a promu la conformité de ces exportateurs qui se disent soulagés par la mesure.

Les recettes de cette déclaration simplifiée sont passées du simple au double en l'espace de deux ans, soit de 40 millions à 80 millions par an, selon le Chef de Poste de l'OBR. Cette innovation a incité les petits commerçants de préférer payer à l'OBR que de soudoyer les policiers, et tant mieux pour le trésor public, se réjouit Mme Nkurunziza.

Les commerçants transfrontaliers disent être malmenés par les différentes institutions du Gouvernement : « on ne sait pas quoi faire quand la Brigade Anti-Corruption ou la Police Nationale saisissent nos marchandises et s'en emparent. On est dépassé ».



Sentier utilisé par les fraudeurs à Murama à Muyinga

Un grand projet pour améliorer la lutte contre la fraude au Burundi

Le Chef du Service Equipes Mobiles reste confiant du projet d'installation au Burundi du Réseau National de Lutte Contre la Fraude, qui est une application web initiée par l'Organisation Mondiale des Douanes. Elle est déjà utilisée dans 4 pays de la Communauté Est-Africaine y compris le Burundi, et dans 17 pays membres de l'OMD pour la gestion informatisée des infractions douanières et d'échanges d'information sur la lutte contre la fraude. L'application permet de travailler

en réseau entre les administrations douanières de différents pays en vue de traquer le commerce illicite.

Il est à signaler que les produits les plus fraudés dans les provinces de Muyinga, Kayanza et Makamba sont la farine de blé, le riz, les piles électriques « Tiger Head », le maïs, le sucre, les pagnes, les jus, l'huile de coton ainsi que les produits de beauté.

Eclairage du Ministre en charge de la Bonne Gouvernance et du Plan

Au sujet de ces tracasseries que dénoncent les commerçants, le Ministre à la Présidence chargé de la Bonne Gouvernance et du Plan, M. Serges Ndayiragije se veut précis : « *La mission de la Brigade Anti-Corruption est la dissuasion. Une fois les marchandises fraudées saisies, elles sont remises à l'OBR pour faire payer les droits et taxes dus ainsi que les amendes avec l'aide d'une commission chargée de la confiscation et vente des biens issues de la fraude* ». Cette commission a été mise en place par l'ordonnance conjointe N° 550/540/1548 du 18/09/2014 des Ministres en charge des Finances et de la Justice.

En tant que pouvoir public, « nous sommes ici pour aider l'OBR à accomplir sa mission d'alimenter le trésor public », déclare M. Serges Ndayiragije, qui reconnaît que des cas de corruption sont encore une réalité dans toutes les institutions. Il envisage l'organisation des réunions de coordination entre l'OBR, la Police Nationale du Burundi (PNB) et la Brigade Anti-Corruption en vue d'harmoniser leurs actions et assainir leur travail.

Ces réunions vont compléter une campagne que son ministère vient d'organiser à travers tout le pays en collaboration avec les Ministères en

charge de l'Intérieur et de la Formation Patriotique, de la Sécurité Publique, de la Justice, ainsi que le Secrétariat Permanent du Conseil National de Sécurité et l'OBR. Le but est la mobilisation des citoyens, des responsables administratifs au niveau communal et provincial, mais aussi les représentants des commerçants pour la lutte contre la corruption et la fraude. Il soutient que seul le travail en synergie de toutes les parties prenantes permettra de parvenir à un succès dans la lutte contre la fraude et la corruption au Burundi.

Il rappelle que seul l'Etat a la prérogative de saisir la fraude. Il revient aux citoyens l'acte patriotique de dénoncer des cas de fraude et de corruption. Bientôt, un numéro gratuit sera communiqué au public pour cet effet, selon toujours le Ministre qui fustige toute organisation privée à l'instar de la Société DOC SERVICE, qui s'arrogerait le travail de saisie de la fraude, alors que cette tâche revient aux institutions de l'Etat.



SE Serges NDAYIRAGIJE,
Ministre en charge de la Bonne Gouvernance et du Plan

L'OBR, l'Administration et les commerçants de Kayanza échangent sur la conformité fiscale.



Vue partielle des participants à la réunion

L'Office Burundais des Recettes a organisé un atelier de sensibilisation des contribuables à Kayanza. L'Administrateur de la Commune Kayanza et le Conseiller Economique du Gouverneur de la province y ont également pris part. Il s'agit d'un atelier d'échanges sur la conformité fiscale qui aide les contribuables à comprendre et à s'acquitter volontairement de leurs obligations fiscales.

Pour l'Administrateur de la Commune Kayanza, l'évènement est arrivé à point nommé car les échanges contribuent à éclairer les contribuables sur le rôle combien important de l'impôt dans développement socio-économique du pays. Dans son intervention, l'administrateur de la commune Kayanza s'est penché sur la fraude qui s'observait dans le passé, mais qui est actuellement en régression parce que l'administration y a mis le paquet pour la combattre notamment au niveau de la contrebande du coltan vers le Rwanda. Quant à ceux qui continuent à contourner le fisc, une



Un participant à l'atelier pose des questions et émet des suggestions

mise en garde leur a été lancée par cette autorité communale.

Dans son allocution d'ouverture, Le Conseiller économique du Gouverneur a parlé de la fraude douanière et fiscale qui sont des fléaux comme la corruption. Il existe beaucoup de contribuables dans la province de Kayanza qui sont appelés à quitter l'informel et travailler dans le formel.



visite porte-à-porte dans le centre commercial de Kayanza

Prenant la parole, le Chef de Service Services aux Contribuables et Education à l'OBR a souligné l'importance de la tenue de l'atelier dédiée aux contribuables pour les sensibiliser à la conformité fiscale. « *En payant volontairement les impôts, on parvient à juguler des problèmes comme ceux de pauvreté, de sécurité, de santé, d'éducation, etc. Et dans cette action, chacun donne selon sa capacité contributive car l'on sait que la loi prône l'équité pour les contribuables en matière de paiement de l'impôt* ».

Ce que dit la loi sur.....

Les procédures de saisie de la fraude ou de contrebande

Lorsque les marchandises de fraude ou de contrebande sont saisies, le procès-verbal de saisie est établi directement et conjointement signé sur place par l'agent saisissant et le contrevenant. Le procès-verbal de saisie est établi en deux exemplaires : l'un est remis au contrevenant et l'autre reste dans les mains de l'agent saisissant pour le classement. Les marchandises saisies sont transportées vers l'entrepôt de l'Office Burundais des Recettes où elles sont conservées en attendant que le contrevenant se présente pour prendre connaissance des droits et taxes ainsi que des amendes à payer afin que les marchandises lui soient remises.

Les procédures à suivre sont les suivantes :

1. Le contrevenant présente son identité et le **procès-verbal à l'agent vérificateur et celui-ci établit le procès-verbal d'infraction** en matière douanière. Sur ce procès-verbal, tous les droits et taxes ainsi que les amendes dus sont déterminés conformément à la section 201 de la loi sur la Gestion des Douanes de la Communauté Est-Africaine. Par après, le procès-verbal d'infraction est signé **conjointement par l'agent vérificateur et le contrevenant** pour prendre acte de transaction ;
2. Une fois le procès-verbal établi et signé par **l'agent vérificateur et le contrevenant**, il est directement transmis au Chef de Service pour analyse et corrections s'il y a lieu pour émettre son avis ;
3. Après l'avis du Chef de Service, le procès-verbal d'infraction est retransmis au Directeur pour observations et prise de décision à son niveau ;
4. Puis, le procès-verbal d'infraction est achevé et transmis au Commissaire des Enquêtes, Rensei-

gnements et Gestion du Risque pour la dernière décision ;

5. Une fois que la décision du commissaire confirme les droits et taxes ainsi que l'amende indiquée dans le procès-verbal d'infraction, le contrevenant est appelé pour payer ;
6. Par après, le contrevenant présente la quittance de paiement au secrétariat de la Direction qui, après avoir vérifié son authenticité, prépare la mainlevée des marchandises qui avaient fait l'objet de saisie ;
7. Enfin, le contrevenant présente la mainlevée au gestionnaire de l'entrepôt et celui-ci lui donne ses marchandises qui avaient été saisies.

Quelquefois, le contrevenant refuse la transaction ou décide d'abandonner les marchandises saisies. Ici, à la fin de la période d'entreposage prévue par la loi sur la Gestion des Douanes de la Communauté Est-Africaine, ces marchandises sont transmises à la commission chargée de la vente aux enchères (voir section 57 de la loi précitée - P77). Les marchandises facilement périssables sont également vendues aux enchères publiques conformément à la note de Service « N/REF : 540/92/CG/01/554/D.N/2016 du 23/03/2016 ».

Il arrive des cas où les marchandises qui avaient été saisies sont interdites ou restreintes selon la « deuxième annexe » de la loi sur la Gestion des Douanes de la Communauté Est-Africaine (voir p226 de la loi précitée). Dans ces circonstances, ces marchandises sont saisies et confisquées et seront détruites si elles sont interdites ou gérées selon les conditions déterminées par le Commissaire si elles sont restreintes.



Qui est le nouveau Commissaire Général de l'OBR ?

Monsieur Léonard Sentore a été nommé Commissaire Général de l'Office Burundais des Recettes au moins de juin 2016. Il entre à l'OBR après plus de dix ans d'expérience dans les Organisations non Gouvernementales, le secteur bancaire et l'administration publique.



De juillet 2013 à juin 2016, Monsieur Sentore était Administrateur à la Banque Africaine de Développement (BAD) représentant le Burundi, le Cameroun, le Congo, la République Centrafricaine et la République Démocratique du Congo. Ses responsabilités incluaient notamment la supervision générale des activités de la BAD, l'analyse et l'approbation des politiques et stratégies de la Banque, l'analyse et l'approbation de tous les **financements des pays membres régionaux y compris les financements au secteur privé**, l'analyse des rapports d'évaluation des résultats et des rapports d'audit.

De septembre 2011 à juin 2013, le nouveau Commissaire Général de l'OBR était Conseiller Principal du deuxième Vice-Président de la République du Burundi. Il était chargé du département de l'administration et de la gestion **comprenant la planification, l'exécution et le suivi-évaluation** de toutes les ressources nécessaires pour le fonctionnement optimal de la deuxième Vice-Présidence.

De janvier 2006 à janvier 2011, Monsieur Léonard Sentore était 2ème Vice-Gouverneur de la Banque de la République du Burundi (BRB).

De septembre 2005 à janvier 2006, il était cadre à la Banque de Crédit de Bujumbura, département d'audit interne.

De juillet 2005 à septembre 2005, Monsieur Léonard Sentore était responsable administratif et financier à la **Solidarité pour la Promotion de l'Assistance et du Développement (SOPRAD)**.

D'octobre 2004 à juillet 2005, il était comptable à la **SOPRAD dans les projets financés par la Direction Générale de la Coopération au Développement (DGCD Belgique)** et le Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés (UNHCR).

Sur le plan académique, le nouveau Commissaire Général de l'OBR est détenteur d'une Licence en Sciences Economiques et Administratives ; département Administration et Gestion décerné par l'Université du Burundi en 2004.

Né en 1975 en province de Ruyigi, Monsieur Léonard Sentore est marié et père de 4 enfants.